



SOMMAIRE

- Page 1 : Edito
- Page 2 : Carte scolaire 1er degré
La bienveillance en question
- Page 3 : AVS
- Page 4 : Bulletin d'adhésion
- Page 5 : CHS-CT - Blanquer hors sujet
- Page 5 : Brèves - Agenda

FONCTION PUBLIQUE EN PÉRIL : TOU.TE.S ENSEMBLE !

Le salaire réel des fonctionnaires, en baisse depuis 2013, est encore mis à mal depuis janvier par le rétablissement du jour de carence, **l'augmentation du taux de cotisation** de la pension civile et de la CSG. Les maigres augmentations salariales prévues pour 2018 par le PPCR ont été reportées.

Le gouvernement a annoncé un plan de dynamitage de la fonction publique. Nous écrivions en 2016 que les fonctionnaires devaient faire front avec les salarié·e·s du privé contre la loi Travail. Il était évident que la fonction publique serait la prochaine sur la liste au nom de cette conception très particulière de la solidarité qui consiste à aligner tout le monde sur le moins-disant. Le statut, les droits ne sont pas un privilège : ce doit être la norme.

Recours accru aux contractuels et plan de départ volontaire. Le gouvernement ne se cache pas. En supprimant 120 000 postes, il détruit encore un peu plus les services publics qui permettent aux plus défavorisé·e·s d'avoir accès aux soins, à l'éducation, de se déplacer... S'attaquer aux services publics et aux fonctionnaires, c'est agir contre la solidarité.

Une casse du service public qui se décline **de la maternelle à l'université**

Le projet d'ensemble de la fonction publique est d'ailleurs cohérent avec le projet Macron/Blanquer/Vidal pour l'éducation.

Les postes aux prochains concours d'enseignant·e·s sont en baisse de 20 % dans le 2nd degré et de 10 % dans le 1er degré, qui continue d'être désorganisé par des mesures de pure communication et qui subit des pressions régressives sur les contenus et sur les pratiques pédagogiques.

La réforme du bac et du lycée prévoit de son côté une remise en cause du statut des enseignant·e·s, une baisse des horaires et donc des postes, l'accroissement des inégalités entre élèves et entre établissements.

Quant à la sélection à l'université, c'est la poursuite de la destruction de l'enseignement supérieur public largement engagée avec la LRU en 2007. C'est la porte ouverte à la hausse des frais d'inscription et un cadeau pour l'enseignement privé qui va accueillir moyennant finances les bachelier·e·s recalé·e·s.

Convergence des luttes

Sept organisations syndicales de la fonction publique ont appelé à la grève le 22 mars pour revendiquer une hausse des salaires, l'arrêt des suppressions d'emplois, la titularisation des contractuel·le·s, l'égalité professionnelle, l'abrogation du jour de carence, la défense du système de retraite par répartition.

Alors que ce gouvernement des riches mène l'offensive libérale attendue et définie dans l'agenda Comité Action Publique 2022 contre les salarié·e·s et les fonctionnaires, (ordonnance contre le code du travail, suppression pour les nouveaux entrants à la SNCF du statut de cheminot.e.s, - 120 000 emplois publics annoncés sous le règne Macron), les chômeur·e·s (contrôle accru au moyen carnet de bord numérique, nouvelle échelle de sanctions), les immigré·e·s, le droit d'asile, les retraites (contre réforme libérale à venir), chacun.e est appelé.e à se mobiliser dans un nouveau :

**"Tou.te.s ensemble" aujourd'hui
pour ne pas pleurer demain ».**

Défendons le bien commun !



ZONES RURALES ET MATERNELLES DANS LE VISEUR

La rentrée 2018 verra le département amputé de 4 postes. Ce chiffre paraît assez dérisoire. En effet sur des secteurs comme la poste ou les collectivités territoriales, les suppressions de postes se comptent par dizaines. Ces suppressions de postes sont justifiées par **notre administration par les chiffres de l'INSEE qui note une baisse démographique. Ne sont toutefois pas comptabilisés d'environ 500 élèves de moins de 3 ans scolarisés sur notre département !**

Donc même si le nombre de suppressions paraît dérisoire au regard des autres fonctions publiques, ce n'est pourtant pas sans conséquences. Les maternelles et les zones rurales sont les plus touchées. En effet seules Lorient et Vannes ont un solde positif (les chiffres). Toutes les autres circonscriptions du département subissent des pertes de postes. Si l'on met cela en relief avec les trois autres départements bretons, nous ne pouvons que constater qu'il s'agit bien d'un **démantèlement programmé du service public d'éducation dans les campagnes. Rennes (département urbain) phagocyte tous les postes (chiffre) octroyés par le ministère (+ 47 postes) pendant que les trois autres départements perdent des postes (-19 pour le 22, -28 pour le 29 et -4 pour le 56).**

Cela ne suffit pas à notre administration, car elle a validé **7 fusion d'écoles qui outre camoufle un peu les pertes de postes sur les secteurs concernés, nie la spécificité des écoles maternelles (rappelons que l'accent via les nouveaux programmes avait été mis sur les maternelles, d'où une parfaite incompréhension sur la politique menée).**

Le 21 février un rassemblement en intersyndicale a été organisé à l'initiative de SUD éducation 56. Une délégation de représentants des personnels des organisations présentes et des parents d'élèves a été reçu par la DASEN qui n'a rien voulu entendre indiquant que les chiffres, elle seule les connaissait. Nous ne réfutons pas du tout cela, bien entendu, mais le travail d'un **Directrice Académique se cantonnerait à manipuler des chiffres?**

Ces chiffres, ce sont nos enfants
la DASEN ne serait-elle qu'une comptable !

Nous ne pouvons accepter que nos enfants, nos élèves ne soient considérés que comme des chiffres. Nous ne cesserons de porter notre refus de cette gestion partout où cela sera nécessaire

Les organisations syndicales ont unanimement rejeté la proposition de carte scolaire.

DE L'ÉDUCATION OU ...

« FAUT-IL JETER LA BIENVEILLANCE AUX ORTIES ? »

Bien sûr, d'un réconfort bienveillant, on en a tous besoin...En ce moment, peut-être même un peu plus... Mais on ne construit pas l'éducation sur des bons sentiments.

En cas de problème avec des élèves, la bienveillance comme injonction de notre hiérarchie est fortement présente et, si cela ne suffit pas, l'insistance et la pression sociale amènent à la culpabilisation personnelle de l'enseignant-e.

L'isolement de la classe, où les problèmes sont confinés souvent à un espace clos et personnalisés à l'enseignant-e, ne permet pas facilement la verbalisation des problèmes et la reconnaissance de leur universalité :

« Le même problème existe aussi dans la classe d'à côté, dans l'école ou le collège, je m'en doute mais ce n'est pas dit, donc je me culpabilise, donc je déprime, et c'est le mal être qui devient de plus en plus présent à l'école ».



Il y a un déluge de circulaires et mails envoyés aux personnels enseignants pour traiter les élèves avec bienveillance qui s'apparente à du harcèlement. Et cela devient un diktat qui participe à l'aveuglement, déni de la réalité des problèmes rencontrés dans les classes et de la violence mise en jeu, psychologique et/ou physique : mal être d'une mission mal définie.

L'enseignant-e n'a pas été bienveillant-e donc a été méchant-e et a échoué ; il n'y a pas d'analyse : c'est noir ou blanc. Donc culpabilisant.

La bienveillance est verticale, elle implique plutôt une condescendance et se calque sur une hiérarchie : être attentif à l'autre, de manière plus horizontale, peut se nommer de la gentillesse — mais souvent dans la société actuelle la gentillesse est synonyme de faiblesse !!!

Dans l'éducation nationale l'injonction de bienveillance

se traduit souvent par un refus de sanctionner un non-respect de la vie en collectivité ou par de bonnes notes : une « paix sociale » scolaire souvent illusoire.

La bienveillance rend aveugle et permet à l'administration de communiquer sur le management bienveillant (« care » aux USA !) tout en définissant mal les missions :

> **Quelles compétences pour gérer les problèmes psychologiques et les violences physiques des élèves : quelles missions qui n'existent pas sérieusement, à définir au sein de l'éducation nationale ; psychologues, éducateurs, médecins... ?**

> Quel encadrement ? Lorsque les effectifs des classes sont de plus en

plus lourds, quel temps peut être accordé pour chaque élève ?

> **Quelle malhonnêteté vis-à-vis des parents, en sous-entendant que l'enseignant va pouvoir gérer seul dans sa classe tous les problèmes inhérents à la société et à l'éducation et aux difficultés de chacun !**

> **Quelle responsabilité insoutenable donnée à l'enseignant : responsable de pulvériser le collectif ! Et seul responsable de son échec !**

> Quelle formation et quel temps pour poser les problématiques en équipes pédagogiques, pour ne plus être dans l'urgence (communication, formatage, logiciels, tableaux de bord, livrets de compétences...) et avoir le temps de réfléchir ?

> **Quel temps pour redéfinir le contrat scolaire ? Un contrat lisible et juste, car aujourd'hui chacun croit qu'il est traité injustement.**

L'éducation nationale ne veut pas prendre en compte les véritables problèmes.

« Faire des projets et gérer les flux » voilà le slogan de notre hiérarchie ... Et il faut ajouter « sans faire de vagues... » ce qui permettrait de penser que le monde scolaire est beau et lisse. On voit bien l'habileté de l'administration qui ne veut pas donner d'importance au CHS-CT, et cherche à mettre les problèmes sous le tapis avec pour seul objectif de les renvoyer à la sphère privée de ses salariés.e.s.

AVS : PRÉCARITÉ DU STATUT

FAITES VALOIR VOS DROITS

SUD éducation 56 a été reçu en audience, à sa demande, par la DASEN le lundi 26 février pour aborder la question des AVS et de leurs statuts précaires. Certes les statuts évoluent (Les contrats CUI/CAE ont tendance à laisser la place aux AESH qui sont CDisables. Mais cette évolution est lente : seulement 56 AESH ont été CDisé-e-s sur 680 AESH sur le département.

Le nombre de contrats AESH en CDI est encore faible bien que ces emplois soient très précaires (temps partiel imposé payé au SMIC).

SUD éducation a rappelé l'illégalité de l'annualisation des contrats CUI (24h payées 20H), et demande des contrats de 20h payés 20h ainsi que le paiement des heures majorées effectuées (toutes les heures au delà de la 2ème heure doivent être payées 1,25 fois le SMIC). La **décision de ne pas suspendre l'annualisation est académique. L'administration attend les éventuels contentieux juridiques** (certains sont déjà en cours avec le lycée Thépôt de QUIMPER dans le Finistère).

Certaines collègues sont prêt.e.s à aller en contentieux juridiques mais craignent que cela ne les desserve pour la reconduction de leurs contrats. SUD éducation les accompagnera pour empêcher tout préjudice (qui serait discriminatoire et répréhensible pénalmente !) La procédure de renouvellement reste opaque et sans contrôle.

Les AVS se sont vues rajouter 43 minutes à leurs 24h. Explication de l'administration : cela correspond à un temps hebdomadaire pour couvrir les temps hors présence élèves (pour arriver un peu avant, pour préparer l'accueil, accompagner à la sortie, échanger avec

les enseignants.).

Ce temps est ridiculement bas et non payé selon notre **analyse de l'annualisation**. SUD éducation revendique un vrai temps de concertation payé en plus et une diminution du temps de prise en charge des élèves 18h comme pour les enseignants.

Pour prétendre à une reconversion en AESH, il faut avoir **deux ans d'ancienneté**. (l'administration précise que cette ancienneté peut être réduite à 22 mois voire 19 mois). **Il n'y a aucun contrôle ou aucun regard des organisations syndicales.**

Les enseignant.e.s chargé.e.s de direction dans les écoles ne sont pas des supérieur.e.s hiérarchiques Les emplois du temps devraient se faire en concertation avec l'AVS et l'équipe.

Les missions d'accompagnement des élèves en situations de handicap sont définies, les AVS ne sont pas corvéables à souhait et n'ont pas à exercer certaines tâches (surveillance de cour, tâches administratives si l'élève qu'elles aident est absent ...).

Sud éducation 56 a demandé à ce que soit mise en place une formation santé sécurité au travail, car ces personnels sont particulièrement exposés.

L'employeur a la responsabilité de la santé et de la sécurité de ses salariés. Il a pour devoir d'améliorer les conditions de travail. Toutes les difficultés rencontrées doivent pouvoir être consignées dans les registres de santé et de sécurité au travail (RSST). Des formations adaptées doivent être dispensées.

SUD éducation interviendra au CHS-CT pour défendre les conditions de travail de tous les personnels !

Quelques chiffres dans les 1er et 2nd degrés (public et privé)

> **1860 élèves sont accompagnés (soit 260 de plus que l'an dernier)**

> **21 230 heures sont notifiées :**

> **686 sous statut d'AESH (dont 116 CDI), 325 sous contrat d'AVS en CUI**

A la lecture de ces chiffres, SUD éducation 56 note que les notifications et le nombre de collègues AVS et AESH ne cesse d'augmenter. On peut faire le lien avec la suppression des RASED, les effectifs toujours croissants, le manque de structures spécialisées et le manque de formation continue (non numérique) sur les questions du handicap ou des troubles de comportements.

Bulletin d'adhésion – Année scolaire 2017/2018

Nom Prénom

Ancien adhérent

Nouvel adhérent

Adresse personnelle : nouvelle <input type="checkbox"/>		Adresse professionnelle : nouvelle <input type="checkbox"/>	
☎ fixe nouveau <input type="checkbox"/>			
☎ portable nouveau <input type="checkbox"/>			
Mél : nouveau <input type="checkbox"/>		☎ établissement	
Catégorie, statut		Echelon :	Fonction exacte :

Cotisations	Cotisation annuelle en €	Salaire net mensuel en €	Cotisation annuelle en €
<i>Se reporter au barème ci-dessous ou ci-contre (→)</i>	- de 600	+ de 2 200	251
* Paiement : possibilité d'un paiement fractionné dès l'adhésion en plusieurs chèques datés du jour de l'adhésion (merci de préciser la date d'encaissement au dos)	de 600 à 750	+ de 2 300	272
	+ de 750	+ de 2 400	293
	+ de 900	+ de 2 500	315
Nouveau Paiement possible par virement bancaire IBAN FR76 4255 9000 5741 0200 0265 139	+ de 1 000	+ de 2 600	340
	+ de 1 100	+ de 2 700	364
Indiquez en intitulé : NOM Prénom virement 1/N	+ de 1 200	+ de 2 800	390
	+ de 1 300	+ de 2 900	416
*un reçu fiscal vous sera fourni en mars 2018 pour votre déclaration des revenus de l'année civile 2017 (réduction d'impôt des 2/3 de la cotisation).	+ de 1 400	+ de 3 000	443
*Si non imposable, vous bénéficierez d'un crédit d'impôt de 2/3 de la cotisation.	+ de 1 500	+ de 3 100	472
En cas de difficulté financière, contacter le trésorier.	+ de 1 600	+ de 3 200	500
	+ de 1 700	+ de 3 300	530
	+ de 1 800	+ de 3 400	561
	+ de 1 900	+ de 3 500	593
	+ de 2 000	+ de 3600	17,30 %
	+ de 2 100		

Je me syndique à SUD Éducation 56 afin de contribuer à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités, ainsi qu'au développement du Service Public et Laïque d'Éducation.

Le syndicat SUD Éducation 56 pourra utiliser les renseignements ci-dessus pour m'adresser ses publications.

Je demande à SUD Éducation 56 de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et traitements automatiques dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 06/01/78. Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant à SUD Éducation 56.

Fait à : date : signature :

➤ L'abonnement au journal « Sud Education » est inclus dans la cotisation

Je ne souhaite plus recevoir le journal en version papier, mais seulement en version électronique

➤ Je souhaite recevoir par mail les infos de : de la fédération des syndicats SUD Éducation
 de l'Union Syndicale Solidaires

Cadre réservé à SUD éducation56 :

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Livret d'accueil nouvel adhérent(e) | <input type="checkbox"/> Routage journal départemental |
| <input type="checkbox"/> Mailing adhérent | <input type="checkbox"/> Routage national |
| <input type="checkbox"/> Mailing corpo | |

HORS SUJET SUR TOUTE LA LIGNE !

La stratégie du PIRLS : Résultats médiocres pour les écoliers français : la dernière enquête PIRLS (Progress in International Reading Literacy Study) qui compare les systèmes éducatifs de 50 pays les place au 34ème rang en compréhension de lecture. Seuls, la France et les Pays-Bas ont régressé depuis quinze ans.

Face à cette situation dramatique, le ministre actuel de l'Education Nationale aurait pu prendre ses responsabilités et déclarer par exemple que la hausse incessante des effectifs d'élèves dans les classes ne favorise pas les apprentissages.

Il aurait pu déclarer aussi que la formation des enseignants est insuffisante et reflète cruellement le manque de moyens qui lui sont alloués, qu'il serait bien préférable de former correctement des enseignants titulaires en formation initiale et continue.

En résumé, il aurait pu déclarer que la dégradation perpétuelle des conditions de travail pour les élèves et les personnels explique en grande partie ces résultats ; que le dysfonctionnement actuel de l'école publique est la conséquence inéluctable des politiques d'austérité mises

en place depuis plusieurs décennies. Mais il ne l'a pas fait.

A la place de cela il propose :

- la dictée et la récitation quotidienne...pour améliorer **les capacités de compréhension de textes qu'ils ont appris par cœur ?**

- la multiplication des évaluations en cycle 2 (milieu de **CP et début de CE1**). Comme si l'installation de thermomètres pouvait faire augmenter la température...

- la sélection des manuels par le conseil scientifique, le ministre associant " liberté pédagogique et anarchie ". Une dictature pédagogique serait-elle la solution ?

- la clarification des programmes basée sur des **progressions annuelles... pour un retour à des apprentissages à marche forcée ?**

Ces propos sont totalement irresponsables :

ils sont l'équivalent d'une démission face à l'ampleur du **problème posé et s'inscrivent dans la dégradation des conditions de travail des personnels et d'apprentissage** des élèves.

CHS CT DU 22 FÉVRIER

DÉCLARATION DE SUD ÉDUCATION

- La publication de tous les travaux du CHSCT D doit être faite en direction des personnels

Nous demandons un vote des membres du CHSCT pour que soit ajouté le **compte rendu de visite de l' EREA de Plomeur** au PV du CHSCT-D du 8 juin 2017.

- Comme évoqué lors du CHSCT du septembre, nous souhaiterions avoir connaissances des dernières mesures des taux de RADON dans les établissements du département. **L'exposition au Radon est la seconde cause de cancer du poumon** et la Bretagne est une des zones les plus exposées de France.

A compter du premier janvier , le taux passe à 300Bq/m3 pour se confirmer aux directives européennes. Cela signifie que si le résultat des mesures excède ce seuil, des actions de remédiation doivent alors être mises en place **pour assainir l'air que l'on respire dans le bâtiment concerné**. Sud éducation demande qu'un courrier soit adressé aux collectivités propriétaires des bâtiments scolaires pour que de nouvelles mesures soient effectuées dans les établissements. Les agents de chaque établissement doivent être avertis de cette démarche.

- De nombreuses fiches RSST font état de difficultés liées à des élèves à besoins particuliers qui mettent à mal les collectifs élèves et enseignants. Nous demandons que

pour toutes les équipes (AVS, enseignants) qui ont consigné des fiches sur ces questions, une formation sur temps de présence élèves soit proposée. Des apports en psychologies , sur les troubles du comportement et leur gestion, sur les signaux de la maltraitance, ainsi qu'un rappel des structures et procédures d'orientation, pourraient être apportés lors de cette formation .

Un élargissement de cette formation à tous les personnels pourraient ensuite être envisager.

- Nous souhaitons enfin alerter le CHSCT-D sur la situation de souffrance aigue du collectif de l'école de Surzur.

- 5 enseignantes ont été en arrêt de travail suite à une intervention de l'administration à l'école. Les risques psychosociaux sont très élevés pour plusieurs personnels. **Les modes d'intervention et les pressions exercées ne sont pas acceptables**. Nous souhaiterions avoir des précisions sur la situation et savoir comment l'administration envisage de soutenir l'équipe enseignante qui se sent désavouée et infantilisée. Une explication claire doit être donnée aux parents et les pressions doivent cesser.

SUD éducation 56 réitère sa demande concernant un vote en CHS-CT quand une fusion d'école est programmée. Ces fusions peuvent entraîner des déséquilibres au sein des équipes et, de fait, dégrader les conditions d'exercice de tous les personnels.

Rendez-vous à la
Prochaine AG

C'est là que les
décisions se prennent
et que votre parole
est entendue

Soyons nombreux.ses !



Formation syndicale Pédagogies alternatives et coopératives 12 et 13 avril 2018 à LORIENT

Le droit syndical permet à chacun et chacune, syndiqué-e ou non, de bénéficier de 12 jours de stage par an. Les stages sont l'occasion de faire une pause pour s'interroger sur nos pratiques, échanger, prendre du recul.

LA PETITE BOITE A OUTILS

Boite à outils à l'usage
des salarié-es et de leurs
représentant-es.

Union
syndicale
Site Solidaires

dédié aux conditions de travail :

<http://la-petite-boite-a-outils.org>



**STOP AUX EXPULSIONS !
UNE ÉCOLE POUR TOUS !**

Comme nous vous l'avions annoncé dans le journal précédent, SUD éducation 56 est partie prenante de nombreuses mobilisations autour de l'aide et du soutien aux réfugiés. Cela se justifie encore plus depuis la parution de la circulaire Coulomb qui ne fait que durcir les conditions d'accueil, déjà inacceptables, des réfugiés. Depuis ce début d'année 2018, deux réunions intersyndicales se sont tenues à ce sujet. Nous avons demandé à être reçu par le Préfet de région. Il est à noter que tous les syndicats représentants l'Éducation Nationale sur le département du Morbihan se sont montrés solidaires de cette demande.

En parallèle, il est indispensable de recréer des liens avec les associations mobilisées par le sujet, par exemple auprès d'RESF (Réseau Education Sans Frontière).

SUD éducation 56 se mobilise sur toutes les actions de soutien aux familles expulsables.

Dernière nouvelle : la famille géorgienne pour laquelle L'école de Keroman et le lycée Colbert de Lorient se sont mobilisés a obtenu gain de cause : elle va pouvoir demander l'asile et n'est plus expulsable !

Bulletin d'information mensuel de SUD Éducation 56
81 bd Cosmao Dumanoir 56100 LORIENT
Imprimé par nos soins
Directrice de publication : Hervé Panelay
Mensuel Prix : 0.5 euros Abonnement : 10 euros
CPPAP : 1215 S 07625 ISSN : 1774-7740
Dépôt légal : juin 2005

Ont participé à la rédaction de ce numéro : Christian Brunel, Isabelle Charbonnier, Dominique Crosnier, Marylène Guillaume, Claude Layec, Marc Le Coguiéc, Hervé Panelay, Benoit Symphorien, Erwan Viaud

Mouvement des personnels 1er degré

Le serveur du mouvement fermera le 30 mars !

*N'oubliez pas de nous adresser
vos fiches de demande de mutation !
N'hésitez pas à nous contacter
pour tout renseignement*



Permanences au local
vendredi : toute la journée
02 97 35 16 63
07 67 41 23 84

Adressez-nous un mail pour toute
question ou demande d'info :

sud.education56@wanadoo.fr

Site : <http://sud.education56.ouvaton.org>

Suivez-nous sur
facebook

[facebook.com/sudeduc56/](https://www.facebook.com/sudeduc56/)

